

CHAPITRE 7 LES ÉQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE RÉGIONAL

Les équipements et les infrastructures présentés dans le schéma d'aménagement et de développement sont ceux considérés comme importants par le conseil. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 5, paragraphe 8, LAU) prévoit leur identification par la MRC. Elle doit indiquer ceux qui sont existants et leur localisation de même que ceux projetés et leur localisation approximative.

Dans la première partie de ce chapitre, l'on présente les équipements et les infrastructures de nature publique, parapublique, municipale, intermunicipale et privée voués à l'éducation, à la santé et aux services sociaux, à la culture, à la récréation et au tourisme de même qu'aux réseaux d'utilité publique destinés au transport de l'énergie (électricité et gaz naturel) et de l'eau de consommation. Précisons ici que l'on définit un équipement comme étant « les installations nécessaires à la vie d'une collectivité »¹ par exemple les établissements de santé, d'éducation, etc. Une infrastructure se rapporte à un ouvrage qui concoure au déplacement de biens, de produits, de ressources (énergétiques ou autres) par exemple un réseau de distribution de gaz naturel et au déplacement de gens par exemple une route.

On trouve également dans ce chapitre un tableau qui décrit les équipements et les infrastructures intermunicipaux projetés et leur coût approximatif (article 7, paragraphe 1, LAU).

Dans la deuxième partie de ce chapitre, il sera question des équipements et des infrastructures de transport, ceux considérés comme importants et les améliorations qui sont projetées (article 5, paragraphe 7, LAU).

7.1 LES ÉQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES IMPORTANTS (AUTRES QUE CEUX DESTINÉS AU TRANSPORT DES PERSONNES ET DES BIENS)

7.1.1 L'ÉDUCATION

Le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce est desservi par la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin pour dix des onze municipalités qui la constituent. Les municipalités de Saint-Sylvestre, de Saint-Patrice et de Saint-Narcisse (MRC de Lotbinière) sont également desservies par cette commission scolaire. Saint-Lambert-de-Lauzon est desservie par la Commission scolaire des Navigateurs.

La MRC souhaite un ajustement des limites administratives qui collent aux limites municipales à celles de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

¹ Robert, Paul, *Le petit Robert*, 1982, page 680.

Équipements et infrastructures	Localisation
Polyvalente Benoît-Vachon	Sainte-Marie
École secondaire	
<i>Formation professionnelle :</i>	
- Secrétariat	
- Comptabilité	
- Conduite de machineries industrielles	
- Ébénisterie	
Centre de formation en entreprise et en récupération (CFER)	Sainte-Marie
<i>Écoles primaires :</i>	
École primaire Maribel	Sainte-Marie
École primaire L'Éveil	Sainte-Marie
École primaire Mgr Feuilteault	Sainte-Marie
École primaire Notre-Dame	Saint-Elzéar
École primaire L'Accueil	Scott
École primaire L'Envolée	Frampton
École primaire L'Aquarelle	Saint-Bernard
École primaire La Découverte	Sainte-Hénédine
École primaire L'Étincelle	Sainte-Marguerite
École primaire Barabé	Saint-Isidore
École primaire Drouin	Saint-Isidore
École primaire L'Enfant-Jésus	Vallée-Jonction
École primaire Saints-Anges	Saints-Anges
École primaire Le Bac (Commission scolaire des Navigateurs)	Saint-Lambert-de-Lauzon

7.1.2 LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

Afin de recevoir la plupart des soins hospitaliers spécialisés, la population de la Nouvelle-Beauce doit se diriger vers les centres hospitaliers des pôles urbains localisés à l'extérieur du territoire, soit à Lévis et à Québec.

Le centre local de services communautaires (CLSC) Nouvelle-Beauce offre des services de première ligne en santé et en services sociaux, de nature préventive et curative, de réadaptation ou de réinsertion. Des cabinets privés de médecins complètent la gamme de services médicaux de base. Le centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) de Chaudière-Appalaches s'occupe des personnes (enfants et adultes) qui présentent une déficience intellectuelle. Les centres jeunesse Chaudière-Appalaches interviennent également sur le territoire de la Nouvelle-Beauce auprès des jeunes en difficulté en concertation avec le CLSC et les partenaires sectoriels. Un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) dont le siège social est localisé à Sainte-Marie y dispense des services ainsi qu'à Saint-Isidore et à Sainte-Hénédine. Il s'agit d'hébergement, de soutien et de surveillance aux adultes en perte d'autonomie.

Une augmentation de l'autonomie locale en services de santé et en services sociaux suppose que des actions sont prises pour l'amélioration des services de première ligne et des services plus spécialisés reliés aux problèmes de santé physique et mentale. Actuellement, un projet de consolidation et de mise en place d'un guichet unique de services de santé est en cours en Nouvelle-Beauce. Il s'agit d'un regroupement des services de première ligne (CLSC, services de radiologie, services médicaux d'urgence, services sociaux et d'hébergement) dans une même installation.

Équipements et infrastructures	Localisation
CLSC et CHSLD Nouvelle-Beauce	Sainte-Marie
CHSLD Nouvelle-Beauce	Sainte-Hénédine
CHSLD Nouvelle-Beauce	Saint-Isidore

Autres équipements et infrastructures	Localisation
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) - Point de services	Sainte-Marie (Chaudière-Appalaches)
CRDI centre d'activités de jour (CAJ)	Sainte-Marie
CRDI résidence de type familiale (RTF)	Sainte-Marie
CRDI résidence de type familiale (RTF)	Saint-Elzéar
CLSC Beauce-Sartigan Équipe Santé au travail (point de services)	Sainte-Marie
Centre jeunesse Chaudière-Appalaches Point de services de 18 lits comprenant : <ul style="list-style-type: none"> . une résidence de réadaptation dans la communauté (9 lits); . un foyer jeunesse (9 lits). 	Sainte-Marie

Projets	Montant
Regroupement du CLSC et du CHSLD, à Sainte-Marie	13,5 millions \$
Aménagement fonctionnel du CHSLD, pavillon de Sainte-Hénédine	0,8 million \$

7.1.3 LA CULTURE

En termes d'infrastructures et d'équipements culturels, la MRC de La Nouvelle-Beauce fait figure de « parent pauvre ». La salle de spectacles, localisée à la polyvalente Benoît-Vachon, est désuète et ne peut remplir adéquatement son rôle auprès des artistes et artisans de la scène, des étudiants et des professionnels. Un projet de rénovation est présentement étudié.

Quant aux autres équipements culturels, ceux-ci sont disséminés sur le territoire et répondent surtout à des intérêts touristiques (musées). Le plus notoire de ceux-ci demeure la Maison Vachon qui interprète l'histoire des gâteaux Vachon et de la famille derrière cette réussite.

Enfin, il existe des municipalités qui n'offrent pas une base minimale en culture, soit l'accessibilité à une bibliothèque. Frampton, Saints-Anges et Vallée-Jonction sont dépourvues d'un tel équipement. Il y a des projets pour implanter ces équipements à Vallée-Jonction et à Frampton. Les autres municipalités font partie du réseau de la bibliothèque centrale de prêt (BCP) Québec-Chaudière-Appalaches alors que Sainte-Marie et Saint-Lambert-de-Lauzon disposent de leur propre bibliothèque.

Équipements et infrastructures	Localisation
Salle de spectacles (polyvalente Benoît-Vachon)	Sainte-Marie
<i>Bibliothèques municipales :</i>	
Associées à la bibliothèque centrale de prêt Québec-Chaudière-Appalaches	Saint-Bernard Saint-Elzéar Saint-Isidore Sainte-Hénédine Sainte-Marguerite Scott
Autres bibliothèques	Saint-Lambert-de-Lauzon Sainte-Marie
Église anglicane de Springbrook (musée et histoire des irlandais dans la région)	Frampton
Maison J.-A. Vachon (musée sur l'histoire des gâteaux Vachon)	Sainte-Marie
Maison Dupuis (musée de l'aviation civile et salon du Père Gédéon)	Sainte-Marie
Maison Pierre Lacroix (musée)	Sainte-Marie
Maison Taschereau (histoire de la famille Taschereau)	Sainte-Marie
Églises patrimoniales (identifiées au chapitre 5)	
Musée ferroviaire (gare)	Vallée-Jonction
Observatoire astronomique Mont-Cosmos	Saint-Elzéar

Projets	Montant
Rénovation de l'auditorium : - Service et accès à la scène; - Accès et service à la clientèle.	± 2,3 M \$
Implantation d'une bibliothèque à Vallée-Jonction.	À déterminer
Implantation d'une bibliothèque à Frampton.	À déterminer

7.1.4 LA RÉCRÉATION ET LE TOURISME

Les équipements et les infrastructures de nature récréative présents sur le territoire ont, sauf quelques exceptions, d'intérêt que pour une population locale, celle de la MRC et les paroisses avoisinantes.

Par ailleurs, depuis dix ans, la Nouvelle-Beauce et ses intervenants en tourisme ont travaillé avec acharnement pour établir des bases solides dans ce créneau économique. La première grande action a été la création d'un office du tourisme et la réalisation d'une planification stratégique. Aujourd'hui, une maison du tourisme régionale, construite par la Corporation touristique de Sainte-Marie, a pignon sur rue à Sainte-Marie et est ouverte à l'année. La Nouvelle-Beauce a également travaillé conjointement avec les deux autres MRC de la Beauce pour déposer aux intervenants de ce secteur un « projet-pilote d'accueil touristique ». Celui-ci définit entre autres les équipements et les infrastructures ainsi que des itinéraires nécessaires à l'identification et au développement d'une Beauce touristique.

Règlement # 415-05-2021

La Véloroute de la Chaudière (complétée en 2003) et l'itinéraire touristique de la Route de la Beauce peuvent être considérés comme les prochains moteurs et les intégrateurs du développement touristique en Nouvelle-Beauce. À cela s'ajoutent cinq équipements et sites de haute qualité présents dans le paysage et qui mettent en valeur la nature agricole et rurale ainsi que l'histoire du territoire :

- La cabane à Pierre (cabane à sucre attirant plus de 30 000 visiteurs par an), située à Frampton.
- Le verger à Ti-Paul (pommes et autres fruits et leur transformation), situé à Saint-Elzéar (ouverture en 2001).
- La cache à Maxime (agroalimentaire régional et événements), située à Scott.
- Aventure Nor-Bec (randonnées traîneaux à chiens), située à Saint-Lambert-de-Lauzon.
- La maison J.A. Vachon (histoire des gâteaux Vachon et de la famille du même nom). Située à Sainte-Marie, ce site attire plus de 20 000 visiteurs par an.

	Équipements et infrastructures	Localisation
	Cabane à Pierre (produits de l'érable et animation)	Frampton
Règlement # 441-11-2023	Club de golf Dorchester (18 trous)	Frampton
	Association Chasse et Pêche de Sainte-Marie	Frampton
	Aréna	Frampton
	Association Chasse et Pêche de Vallée-Jonction	Saints-Anges
	Club de ski de Beauce	Vallée-Jonction
	Camping La Belle étoile	Vallée-Jonction
	Club de ski de fond	Vallée-Jonction
Règlement # 415-05-2021	Autodrome Vallée-Jonction	Vallée-Jonction
	Train touristique Chaudière-Appalaches	Vallée-Jonction
	Centre de plein air (motoneiges, VTT et ski de fond)	Saint-Elzéar
	Le verger à Ti-Paul (produits de la pomme et autres petits fruits)	Saint-Elzéar
	Parc de la Chaudière (glissade d'eau, camping)	Scott
	La cache à Maxime (produits du terroir)	Scott
	Exposition agricole et commerciale du bassin de la Chaudière (vitrine agricole régionale)	Saint-Isidore
	Aréna	Saint-Isidore
Règlement # 409-11-2020	Les îles chez René (camping)	Saint-Isidore
	Piste cyclable corridor Monk	Saint-Isidore
Règlement # 441-11-2023	La ferme du chasseur (chevreuils et sangliers)	Sainte-Hénédine
	Club de golf de Beauce (18 trous)	Sainte-Marie
	Centre Caztel (aréna et centre régional des congrès)	Sainte-Marie
	Club de motoneiges Saint-Bernard	Saint-Bernard
	Les cultures Roy (Autocueillette de petits fruits)	Saint-Lambert-de-Lauzon
	Fruitière Laliberté (Autocueillette de petits fruits)	
	Jacques Drouin (Autocueillette de petits fruits)	
	Cultiva-Fleurs Pageau (Kiosque de fleurs coupées)	
	Champs fleuris (Kiosque de fleurs coupées)	
	René Morin (Autocueillette des pommes)	
	Halte routière (Aire de pique-nique) municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon	
	Camping Le Ruisseau bleu (Camping)	
	Jeunesse du Faubourg inc. (Soccer, piscine, camp de jour)	
	Aérodrome (Club d'aviation)	
	Aventure Nord-Bec (Randonnées traîneaux à chiens, randonnée motoneige)	
	Club de ski de fond Pierre-Harvey	

7.1.5 LES SERVICES PUBLICS (GOUVERNEMENTAL ET SES MANDATAIRES)

La MRC identifie les services du gouvernement et ceux de ses mandataires localisés sur son territoire. L'absence remarquée de ces services en Nouvelle-Beauce a longtemps suscité un mécontentement de la part des élus(es) et de la population en général. Depuis une dizaine d'années, la tendance s'est légèrement inversée.

La MRC a déterminé comme orientation le **renforcement du rôle de Sainte-Marie comme centre de services régional**. Il est capital tant pour la MRC que pour la Ville de recevoir un soutien sans équivoque des intervenants locaux et régionaux. Il importe de conserver les acquis et d'ajouter à cette présence déjà existante. Rappelons que Sainte-Marie est accessible à plus de 80 % de la population régionale Chaudière-Appalaches, et ce, à l'intérieur d'un rayon de soixante kilomètres.

La présence de plusieurs services gouvernementaux et des points de services vient accroître ce rôle à l'intérieur de la région Chaudière-Appalaches. Leur présence est d'autant plus importante que la réorganisation territoriale réalisée à l'automne 2001, créant la ville de Lévis (122 000 habitants) au nord et la ville de Saint-Georges (28 000 habitants) au sud entraînent un déséquilibre dans les forces économiques et politiques en Chaudière-Appalaches.

Par ailleurs, cette orientation ne signifie pas pour autant qu'il faille retirer les acquis localisés dans d'autres municipalités. Ainsi, on trouve des services parapublics à Sainte-Hénédine, Scott et Saint-Lambert-de-Lauzon.

Équipements et infrastructures	Localisation
Ministère du Développement économique et régional Direction régionale de la Chaudière-Appalaches	Sainte-Marie
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Direction régionale de la Chaudière-Appalaches	Sainte-Marie
Ministère de l'Environnement Direction régionale de la Chaudière-Appalaches	Sainte-Marie
Ministère de la Santé et des Services sociaux Régie régionale de la Chaudière-Appalaches	Sainte-Marie
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille Centre local d'emploi (CLE)	Sainte-Marie
Ministère de la Justice Bureau de la publicité des droits (Dorchester)	Sainte-Hénédiène
Société de l'assurance automobile du Québec Mandataire (permis et immatriculation)	Sainte-Marie
Sûreté du Québec Poste de la MRC de La Nouvelle-Beauce	Scott
Institut de recherche agricole Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Saint-Lambert-de-Lauzon
Centre d'insémination porcine du Québec inc.	Saint-Lambert-de-Lauzon

7.1.6 ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE NATURE INTERMUNICIPALE

Les équipements et les infrastructures qui suivent ont été implantés par la MRC ou en collaboration avec celle-ci. Ils répondent à un besoin exprimé par le milieu municipal. Leur implantation et leur gestion font état du consensus réalisé par ses intervenants. Pour quelques-uns d'entre eux, des partenariats ont été nécessaires (milieux scolaires et des affaires) afin de les concrétiser. Dans tous les cas, il s'agit d'équipements et d'infrastructures stratégiques tant pour la qualité de la vie de la population de la Nouvelle-Beauce que pour la gestion de ce territoire et de sa visibilité auprès de gens en provenance de l'extérieur de la MRC.

Équipements et infrastructures	Localisation
Le Centre de récupération et de gestion des déchets (CRGD) (propriété de 10 municipalités)	Frampton
La Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière (Saint-Lambert-de-Lauzon et Lévis)	Saint-Lambert-de-Lauzon
Le Centre administratif régional (propriété des 11 municipalités et de la C.S.B.E.)	Sainte-Marie
<i>Bâtiment abritant les services de la MRC :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Administratif - Aménagement du territoire - Évaluation foncière - Hygiène du milieu - Gestion des cours d'eau - Immatriculation véhicules automobiles (SAAQ) - Programmes SHQ 	
<ul style="list-style-type: none"> - Services du CLD de La Nouvelle-Beauce - Services de la Chambre de commerce de La Nouvelle-Beauce 	
<i>Règlement # 409-11-2020</i>	Saint-Lambert-de-Lauzon
Véloroute de la Chaudière – Secteur de la Nouvelle-Beauce (propriété des 11 municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce)	Saint-Isidore Scott Sainte-Marie Vallée-Jonction
Maison du tourisme de La Nouvelle-Beauce (bureau d'information touristique régionale)	Sainte-Marie
<i>Règlement # 415-05-2021</i>	Saint-Bernard Sainte-Marie
Itinéraire touristique de la Route de la Beauce	Saint-Lambert-de-Lauzon Scott Vallée-Jonction

7.1.7 LES RÉSEAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE

Les différents réseaux d'utilité publique, ceux du transport de l'électricité, du gaz naturel, des tours de télécommunication et de l'eau de consommation, sont identifiés à la carte n° 27. La MRC ne prévoit pas d'intervention précise sur ce sujet.

7.1.7.1 Le réseau de transport de l'électricité

Une ligne de 69 kV (circuit 769) relie les postes de Chaudière et de Scott. Une autre ligne de 69 kV (circuit 787) relie le poste Chaudière aux postes de Saint-Agapit et de Beauvillage et ce dernier, au poste de Scott. Une ligne de 230 kV (circuit 2399) relie les postes de Lévis et de Beauceville. Une ligne de 120 kV (circuit 1431) relie les postes de Saine-Marie et de Sainte-Claire. Enfin, une ligne de 120 kV (circuit 1432) relie les postes de Sainte-Marie et de Saint-Joseph.

Il y a deux postes de transformation d'électricité sur le territoire de la MRC, soit le poste de Sainte-Marie, à 120-25 kV, et le poste de Scott, à 69-25 kV.

Il n'y a pas, à notre connaissance, de projets d'intervention sur le territoire de la Nouvelle-Beauce par Hydro-Québec.

7.1.7.2 Les tours de télécommunication

Le schéma identifie et localise ces infrastructures. La MRC n'apporte pas de contraintes supplémentaires dans l'implantation des tours à être construites sur son territoire.

Tours de télécommunication en Nouvelle-Beauce

Type	Propriétaire	Localisation
Tour de relais (micro-ondes)	Radio Onde inc.	Frampton (lot 292)
Station et tour de transmission pour la télévision	Action Solutions Radio inc.	Frampton (lot 181)
Tour de relais (micro-ondes)	Québec-Téléphone	Sainte-Marguerite (lot 301)
Station et tour de transmission pour la radio	Byrne, K. Douglas	Sainte-Marguerite (lot 106)
Tour de relais (micro-ondes)	Novicom 2000 inc.	Saint-Elzéar (lot 321)
Autres centres et réseaux téléphoniques	Québec-Téléphone	Scott (lot 376)
Autres centres et réseaux de communication	Westower Leasing Canada inc.	Saint-Lambert-de-Lauzon (lot 132)
Tour de relais (micro-ondes)	Québectel Mobilité inc.	Saint-Lambert-de-Lauzon (lot 138)
Tour de relais (micro-ondes)	Rogers Communications Sans-fil	Saint-Lambert-de-Lauzon (lots 375-376)
Autres centres et réseaux téléphoniques	Québectel Mobilité inc.	Saints-Anges (lot 907)
Autres centres et réseaux téléphoniques	Société Télé-Mobile	Sainte-Marie (lot 665)
Autres centres et réseaux téléphoniques	Société Télé-Mobile	Sainte-Marie (lot 196)

7.1.7.3 Le réseau de distribution du gaz naturel

Le réseau de gaz naturel traverse le territoire du nord au sud en provenance de Bernières. Celui-ci longe la rivière Chaudière sur la rive ouest, de Saint-Lambert-de-Lauzon (il dessert le parc industriel sur la rive est) jusqu'à Sainte-Marie en passant par Scott. Il traverse sur la rive est à la hauteur de la rivière Chassé pour desservir la ville et son parc industriel. De là, il joint Vallée-Jonction vers Saint-Georges. Deux entreprises, l'une à Scott et l'autre à Vallée-Jonction, obligent des embranchements secondaires sous la rivière Chaudière pour leur offrir le service. Le village de Saint-Elzéar a été raccordé au réseau principal.

Règlement # 425-10-2022

7.1.7.4 Les réseaux de distribution de l'eau de consommation

À l'exception de Saints-Anges, toutes les municipalités disposent d'un réseau de distribution d'eau de consommation. Ces réseaux alimentent la majorité de la population (près de 24 000 personnes en 2019, soit 63 %), ainsi que la plupart des commerces et des entreprises dont celles, stratégiques, du secteur des aliments et des boissons. La carte 25 illustre la localisation des sites de prélèvement de l'eau et leurs aires d'approvisionnement.

Si la MRC a toute l'information nécessaire quant à la vulnérabilité des sources d'approvisionnement, il existe peu d'informations quant à la disponibilité à long terme. Au cours des vingt dernières années, presque toutes les municipalités ont eu des problématiques liées à l'approvisionnement. La précarité de la ressource a obligé des communautés à acheter de l'eau à leur voisine (transportée par citerne), à investir dans des études hydrogéologiques et à forer de nouveaux puits.

Quant à sa vulnérabilité, l'ensemble des municipalités desservies par un aqueduc ont produit ou fait produire une étude de vulnérabilité, requise en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLRQ, c. Q-2, r. 35.2).

L'eau, sa quantité et sa qualité, est un enjeu fondamental pour notre société. Les municipalités devront prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger cette ressource, entre autres d'établir des aires de protection immédiates et éloignées. Elles devront y réglementer les ouvrages et activités en fonction des conclusions des études de vulnérabilité dont elles disposent.

**Liste des prélèvements d'eau potable de catégorie 1 et 2
sur le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce**

Municipalité	Système	Propriété	Population desservie (2019)	Moyen de prélèvement	Cat. (RPEP)
Frampton	Aqueduc de Frampton	Public	698	Puits tubulaire	1
	Aqueduc Club de Chasse et Pêche Ste-Marie	Privé	—	Puits	2
Saint-Bernard	Aqueduc de Saint-Bernard	Public	1 678	Puits tubulaire	1
Sainte-Hénédine	Aqueduc de Sainte-Hénédine	Public	878	Puits tubulaire, drains horizontaux	1
Saint-Elzéar	Aqueduc de Saint-Elzéar	Public	1 652	Puits tubulaire	1
Sainte-Marguerite	Aqueduc de Sainte-Marguerite	Public	581	Puits tubulaire	1
	Aqueduc Lac Pomerleau	Privé	—	Puits tubulaire	2
Sainte-Marie	Aqueduc de Sainte-Marie	Public	10 956	Captage de l'eau de surface (rivière Chaudière)	1
Saint-Isidore	Aqueduc Le Parc des îles	Privé	—	Puits tubulaire	2
	Aqueduc Saint-Isidore	Public	1 496	Puits tubulaire	1
Saint-Lambert-de-Lauzon	Aqueduc Saint-Lambert-de-Lauzon	Public	2 833	Puits tubulaire	1
	Aqueduc Camping Ruisseau-Bleu	Privé	—	Puits	2
Saints-Anges	Puits de l'école Saints-Anges	Privé	—	Puits tubulaire	2
Scott	Aqueduc de Scott	Public	1 617	Puits tubulaire	1
Vallée-Jonction	Aqueduc de Vallée-Jonction	Public	1 586	Puits tubulaire	1
	Aqueduc Camping à la Belle Étoile	Privé	—	Puits	2

Source : MRC de La Nouvelle-Beauce et ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

7.2 LE TRANSPORT

L'accessibilité à la MRC de La Nouvelle-Beauce par le réseau routier existant constitue un des éléments structurants de son développement économique et social.

Cette section du chapitre 7 présente les principales voies de circulation du transport routier, ferroviaire et cyclable. Elle précise les voies de circulation considérées comme importantes (autres que celles du réseau supérieur) et les interventions à réaliser sur le réseau routier.

7.2.1. LE RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR

Le réseau routier en Nouvelle-Beauce défie sur plus de 645 kilomètres. Ce réseau a été classifié par le ministère des Transports du Québec (MTQ). Ainsi, on trouve le réseau dit supérieur composé des autoroutes, des routes nationales et régionales et des routes collectrices. Ce réseau est sous la responsabilité du MTQ. En Nouvelle-Beauce, il représente près de 33 % de l'ensemble du réseau, soit un peu plus de 210 kilomètres. Les municipalités gèrent le reste, soit plus de 450 kilomètres de routes et rues définies comme étant principalement le réseau local de niveau 1, 2 et 3.

La proximité de la Nouvelle-Beauce à des axes routiers majeurs, comme les autoroutes 73 et 20 et les routes nationales et régionales 173, 112, 216 et 275, répond adéquatement aux besoins de circulation des biens et des personnes et de même qu'aux entreprises installées sur le territoire. Or, pour plusieurs de nos localités, l'état de « dégradation » de certaines routes ou portions de routes, sous la responsabilité du MTQ, affecte depuis plusieurs années cette libre circulation. Des interventions identifiées au premier schéma, adopté en 1987, font encore l'objet d'une demande...

Par ailleurs, la classification fonctionnelle du réseau routier sous la responsabilité du ministère couvre essentiellement la vallée de la rivière Chaudière (autoroute 73 et route 173) avec des liaisons est-ouest, des villages du piémont appalachien vers la vallée.

Le territoire ne souffre pas d'un manque de lien ou d'accès avec les principaux pôles de la région et ceux de l'extérieur. Dans cette optique, le conseil a comme objectifs, pour ce réseau de :

- ⇒ *Disposer d'un outil de développement économique pour les entreprises de la région.*
- ⇒ *Conserver une qualité optimum du réseau routier sur le territoire de la Nouvelle-Beauce.*
- ⇒ *Faciliter la mobilité des personnes et des marchandises sur le territoire.*

Le tableau qui suit présente l'inventaire du réseau routier sur le territoire de la Nouvelle-Beauce.

Réseau routier dans la MRC de La Nouvelle-Beauce
Inventaire du réseau sous la responsabilité du MTQ et des municipalités

Municipalité	Responsabilité du MTQ					Responsabilité municipale					
	Autoroute	Nationale	Régionale	Collectrice	Total	Régionale	Collectrice	Locale 1	Locale 2	Locale 3	Total
Frampton				16,38	16,38			10,54	58,71	19,94	89,19
Saint-Bernard				12,33	12,33			26,31	32,02	1,45	59,78
Saint-Elzéar				9,19	9,19			13,37	42,80		56,17
Saint-Isidore	16,48		9,81	6,65	32,94			8,44	34,37	1,76	44,57
Saint-Lambert-de-Lauzon	6,33			21,83	28,16		28,00	37,00			65,00
Sainte-Hénédine				12,63	12,63			2,50	14,33		16,83
Sainte-Marguerite				17,29	17,29				35,16		35,16
Sainte-Marie	22,14		9,99	10,03	42,16	7,54	6,21	14,09	32,62		60,46
Saints-Anges	5,10	0,56		6,91	12,57			5,67	41,92	3,33	50,92
Scott	15,98		7,75	4,51	28,24			1,32	10,57		11,89
Vallée-Jonction		11,50	2,48		13,98				6,54	1,35	7,89
Total	66,03	12,06	30,03	117,75	225,87	7,54	34,21	119,24	309,04	27,83	497,86

7.2.2 LES VOIES DE CIRCULATION IMPORTANTES

Si le réseau routier supérieur permet de joindre rapidement et efficacement les différents pôles de la région et ceux du reste du Québec, le réseau local, lui, est indispensable au bon fonctionnement des activités sociales et économiques du territoire. Faut-il qu'il puisse encore jouer ce rôle nécessaire au développement de notre communauté? Pour ce faire, son entretien et son suivi sont des actions primordiales principalement sur les liens intermunicipaux. Sur ce point, il existe des « trous » sur le réseau supérieur qu'il importe de combler. Par exemple, la route 275 est une route intermunicipale et interrégionale importante avec des parties sous responsabilités du MTQ et d'autres appartenant aux municipalités. Ces voies de circulation devraient être des priorités en matière d'investissement pour les municipalités concernées.

L'identification des infrastructures routières importantes repose donc sur quatre objectifs :

- ⇒ *Améliorer la circulation des personnes et des biens entre localités de la Nouvelle-Beauce.*
- ⇒ *Améliorer la circulation des personnes et des biens sur le territoire de la région Chaudière-Appalaches.*
- ⇒ *Conserver l'accès au territoire-ressource et en faciliter sa mise en valeur.*
- ⇒ *Voir à une plus grande concertation régionale dans l'entretien de certaines routes importantes.*
- ⇒ *Valoriser les paysages et l'histoire de la Beauce en facilitant l'accès à la vallée de la rivière Chaudière.*

À l'est de la rivière Chaudière

La route 275 :

Elle relie les localités de Saint-Lambert-de-Lauzon, de Saint-Isidore, de Sainte-Hénédine, de Sainte-Marguerite et de Frampton. Cette route régionale est une voie de circulation importante pour l'économie régionale (produits agricoles et forestiers). Elle est située entre les vallées de la Chaudière et de l'Etchemin. Seuls quelques tronçons de cette route ont été reconnus par le MTQ.

La route Carrier (Scott), le rang de la Rivière (Saint-Isidore) et la rue des Érables (Saint-Lambert-de-Lauzon) :

Longue de 23 kilomètres, cette voie de circulation est localisée entre l'autoroute 73 et la rivière Chaudière. On trouve toutes les activités le long de cette route. Plutôt résidentielle dans sa section nord, cette route donne accès à plusieurs zones de villégiature, de maraîchers, au parc industriel de Saint-Isidore ainsi qu'au plus important encan d'animaux à bœuf de l'Est du Québec. Depuis 2001, les camionneurs et les automobilistes doivent partager ce chemin avec les cyclistes (Véloroute de la Chaudière). Enfin, elle donne accès à l'autoroute 73 à quatre endroits le long de son parcours.

La rue Notre-Dame :

À Sainte-Marie, la portion de la rue Notre-Dame, de la route Cameron à la jonction avec la route 173. Cette artère est importante puisqu'elle est l'accès à plusieurs services d'intérêt régional. De plus, elle est une voie de circulation de la Beauce qui recèle (encore) le long de ses abords une certaine qualité du patrimoine bâti.

Le rang Saint-François/4^e Rang Nord :

Cette voie de circulation traverse les territoires municipaux de Sainte-Hénédine, de Sainte-Marguerite, de Sainte-Marie et de Saints-Anges (elle relie ce village). Cette route dessert une activité locale basée essentiellement sur l'agriculture. Toutefois, au profit du développement touristique, elle offre une diversité de paysages : plaine du Saint-Laurent et piémont appalachien ainsi qu'une image d'une ruralité quelque peu distante de la nouvelle économie agricole.

À l'ouest de la rivière Chaudière

La route 171 / le rang Bord-de-l'eau :

Dans sa section nord, elle mène au village de Saint-Étienne-de-Lauzon. Elle coupe la rue Saint-Aimé, laquelle dessert le lieu d'enfouissement sanitaire de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière. Dans sa section sud, c'est une voie de circulation nécessaire pour les gens de Saint-Bernard. En effet, une partie de l'activité économique en direction de Québec transite par cette voie via le pont de Saint-Lambert-de-Lauzon, la rue du Pont et sa sortie sur l'A-73.

Le rang Saint-Étienne et le chemin de l'Écore :

En continuité avec la route 171/rang Bord-de-l'eau, ils doivent être considérés comme « la route touristique » de la Beauce. Presque toujours en contact avec la rivière Chaudière, ils mettent en rapport avec son utilisateur, le paysage pastoral et le patrimoine bâti, et ce, de Scott à Saint-Georges via Sainte-Marie, Vallée-Jonction, Saint-Joseph et Beauceville.

Les rangs Bas-Saint-Jacques et Haut-Saint-Jacques (Saint-Elzéar) et le rang Saint-Henri/route Laroche (Saint-Bernard et Scott) :

Sur le plateau, le lien entre Saint-Elzéar et les voies de circulation de la vallée passe par ces voies de circulation. Quant au rang Saint-Henri, voilà aussi un bon exemple d'une difficile concertation sur une voie de circulation d'intérêt interrégionale. Importante sur toute sa longueur puisqu'elle dessert la forte activité agricole (Saint-Elzéar, Saint-Bernard, Saint-Patrice) de ce secteur de même que le noyau villageois de Saint-Patrice (MRC de Lotbinière), cette voie sous responsabilité municipale offre un état de dégradation avancée.

La route 218 :

De la rue Iberville vers Saint-Gilles, elle sert de desserte vers l'autoroute 73 pour la population et les activités économiques de cette dernière.

7.2.2.1 Projet particulier

À Saint-Isidore, un projet d'implantation d'une aire de transbordement associée à l'emprise ferroviaire du CN entraînera une augmentation importante du trafic lourd dans le secteur. Présentement, le camionnage se fait à partir de la route Sainte-Geneviève, ce qui amène les camions à circuler à l'intérieur des limites du village.

Une étude du trafic et de ses conséquences sur la sécurité des gens du village et des riverains à la route du Vieux-Moulin ainsi que la qualité des infrastructures empruntées (construction, largeur, design) devra être réalisée.

Une solution peut être déjà envisagée. Une route d'accès, d'une longueur de 1,9 km, pourrait être construite à même l'emprise ferroviaire. Elle relierait les deux zones de transbordement à la route 173. L'accès à cette dernière serait planifié et autorisé en accord avec les exigences du ministère des Transports du Québec.

Infrastructures routières importantes (autres que celles du réseau supérieur)

Municipalité	Route	Raison
Saint-Lambert-de-Lauzon	Route 275 : Rue Saint-Patrice	<ul style="list-style-type: none"> - Route régionale importante. - Axe nord-sud entre les vallées de la Chaudière et de l'Etchemin. - Entrées/sorties des produits agricoles et forestiers.
Saint-Isidore	Coulombe (du village à la limite de Sainte-Hénédine) et route Sainte-Geneviève	
Sainte-Hénédine	Route Langevin (de la limite de Saint-Isidore au village)	
Sainte-Marguerite	Route Langevin (du village à l'embranchement de la route 216 vers Saint-Malachie)	
Frampton	Route Langevin (du village à la limite de Saint-Odilon)	
Sainte-Hénédine Sainte-Marguerite Sainte-Marie Saints-Anges	Rang Saint-François/4 ^e Rang Nord sauf la section entre la route 216 et la route Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> - Route d'intérêt récréotouristique principalement pour ses paysages. - Entrées/sorties des produits agricoles.
Sainte-Marie	Rue Notre-Dame	<ul style="list-style-type: none"> - Accès au centre-ville de Sainte-Marie. - Rue d'intérêt patrimonial de grande valeur. - Pôle de services régional.
Sainte-Marie	Route Carter/route Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'A-73. - Accès au 4^e Rang.
Scott Saint-Isidore Saint-Lambert-de-Lauzon	Route Carrier Rang de la Rivière Rue des Érables	<ul style="list-style-type: none"> - Route d'intérêt récréotouristique et accès aux zones de villégiature (véloroute et de nombreux attraits récréatifs et agrotourisme). - Accès aux villages de Scott et de Saint-Lambert-de-Lauzon. - Accès à l'A-73. - Accès au parc industriel et à l'encan d'animaux (Saint-Isidore).
Saint-Lambert-de-Lauzon	Route 171 (rue du Pont à la limite avec Saint-Étienne-de-Lauzon)	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'A-73 par Saint-Lambert-de-Lauzon. - Accès visuel à la rivière Chaudière. - Lien avec le village de Saint-Étienne-de-Lauzon. - Accès à l'A-73 par la sortie pour Saint-Étienne-de-Lauzon. - Accès au lieu d'enfouissement sanitaire.
Saint-Bernard Scott	Rang Saint-Henri/Route Larochelle	<ul style="list-style-type: none"> - Lien inter-MRC (Saint-Patrice dans la MRC de Lotbinière). - Entrées/sorties des produits agricoles et industriels.
Saint-Elzéar Saint-Bernard	Rangs Bas et Haut-Saint-Jacques Route Saint-Elzéar	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'A-73 par le rang Saint-Henri/Saint-Bernard et Scott. - Entrées/sorties pour les produits agricoles et industriels.
Scott Sainte-Marie Vallée-Jonction	Rang Saint-Étienne Chemin de l'Écore	<ul style="list-style-type: none"> - Route multifonctionnelle d'intérêt régional. - Route d'une grande valeur patrimoniale pour l'ensemble de la Beauce. - Accès visuel à la rivière Chaudière et à sa vallée.
Frampton	Routes Free/Kelly/Boulet	<ul style="list-style-type: none"> - Route d'accès au lieu d'enfouissement sanitaire (CRGD).
Saint-Lambert-de-Lauzon	Rue Saint-Aimé	<ul style="list-style-type: none"> - Route d'accès au lieu d'enfouissement sanitaire.

Interventions sur le réseau routier supérieur

Municipalité	Route	Action
Sainte-Hénédine	Rang Sainte-Thérèse	<ul style="list-style-type: none"> - Réfection de la chaussée : <ul style="list-style-type: none"> . Intervention sur l'accotement afin de faciliter le lien cyclable avec la véloroute. . Affichage concernant la sécurité des cyclistes. - Intervenants : MTQ et Sainte-Hénédine.
Saint-Bernard	Route 171 et route Saint-Georges	<ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement de l'intersection : <ul style="list-style-type: none"> . Site dangereux en matière de traumatisme routier. . Visibilité et approche à améliorer. . Signalisation. - Intervenants : MTQ et Saint-Bernard.
Saint-Isidore	Route du Vieux-Moulin	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention sur l'accotement afin de faciliter le lien cyclable avec la véloroute. - Affichage concernant la sécurité des cyclistes. - Intervenants : MTQ et Saint-Isidore.
Sainte-Marie	Route 216 (vers Saint-Elzéar)	<ul style="list-style-type: none"> - Élargissement de la route 216 à trois voies, vers Saint-Elzéar : <ul style="list-style-type: none"> . Site dangereux en matière de traumatisme routier. . Intervention sur l'accotement afin de faciliter le lien cyclable avec la véloroute. - Intervenants : MTQ et Sainte-Marie.
Sainte-Marie	Route 216 - Saint-Martin	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention sur l'accotement afin de faciliter le lien cyclable avec la véloroute. - Affichage concernant la sécurité des cyclistes. - Réfection d'une portion de la chaussée.
Sainte-Marie	Rang Saint-Étienne Nord	<ul style="list-style-type: none"> - Réfection de la chaussée. - Intervenants : MTQ et Sainte-Marie.

Interventions sur le réseau routier local

Municipalité	Route	Action
Saint-Bernard/Scott	Rang Saint-Henri, route Larochelle	<ul style="list-style-type: none"> - Réfection de la chaussée. - Intervenants : Saint-Bernard et Scott.
Frampton	Routes Free/Kelly/Boulet	<ul style="list-style-type: none"> - L'entretien du chemin. - Intervenants : Frampton.
Saint-Bernard Saint-Isidore Saint-Elzéar Sainte-Marie Frampton Saints-Anges Vallée-Jonction Saint-Lambert-de-Lauzon	Route Saint-Édouard Rang de la Rivière Avenue des Cèdres et route 216 Rang Saint-Gabriel Route 112 Route 112 Route 112 Route 218	<p>Contrôle de l'accès aux parcs industriels des localités mentionnées. Il ne peut y avoir qu'un seul accès aux rues et aux routes mentionnées, sauf pour Sainte-Marie où deux accès sont autorisés.</p>

7.2.3 LE TRANSPORT COLLECTIF

La MRC de La Nouvelle-Beauce est le lieu de différents services de transports collectifs, tels le transport adapté, interurbain, scolaire et par taxi. Par ailleurs, à cause des habitudes de vie mais aussi des faibles densités de population sur le territoire, le transport collectif n'est jamais apparu comme une solution pratique et praticable sur notre territoire. Néanmoins, il existe des besoins. Pensons aux personnes handicapées qui veulent se déplacer pour leur travail, leur loisir; aux personnes âgées désirant aller faire des courses au centre commercial localisé dans la ville voisine; les étudiants qui désirent étudier à Québec, Lévis ou Saint-Georges. La carte n° 27 présente une synthèse de la situation actuelle relative au transport collectif.

La situation du transport collectif

La situation en transport collectif se résume à ces trois principaux items :

1° Clientèle principalement constituée de personnes âgées :

- Ces personnes n'ont plus le privilège de conduire une automobile;
- Elles ne sont pas admissibles au transport adapté;
- Leurs déplacements sont effectués en transport collectif vers les CHSLD.

2° Modes de transport préférés par les gens :

- Mini-van six places (propriété des taxis) : moins coûteux qu'un taxi conventionnel;
- Taxi conventionnel;
- Minibus;
- Autobus scolaires : les gens sont réfractaires à ce type de véhicule.

3° Transport intégré

- Il existe des places inutilisées en transport adapté. On doit viser une meilleure utilisation de toutes les places disponibles en transport collectif (l'intégration).

Les moyens techniques

Services de transport mis en commun :

- **Covoiturage :** Banque de covoiturage
 - Les offres de covoiturage proviennent de conducteurs qui résident dans les municipalités situées en bordure de l'autoroute 73 et de la route 173, dont le point destination est Québec, le centre-ville et Sainte-Foy. Il y a des difficultés à combler ces demandes (peu ou pas de passagers).
 - Le covoiturage est utilisé par les étudiants adultes qui se déplacent surtout vers Beauceville (CEA), Saint-Georges (CIMIC, CFP Pozer, CEA, Cégep Beauce-Appalaches).
 - Il y a un partenariat avec l'hebdo Beauce Week-End pour de la publicité hebdomadaire.
 - Il n'y a pas de participation des taxis : les taxis participent seulement au service de transport adapté.
 - Les bénévoles oeuvrent dans le domaine du transport par accompagnement pour des motifs de santé. On compte moins de bénévoles. Ceux-ci sont âgés et ils sont prêts à se rendre à Lévis, mais ils ne veulent pas traverser sur la rive nord pour se rendre à Québec.

Les moyens financiers

- Le budget de fonctionnement du transport collectif est constitué de la subvention de 20 000 \$ reçue du ministère des Transports en juillet 2002. Cette enveloppe est récurrente mais dans un partage à 50-50 avec le milieu municipal. On doit viser l'autofinancement tant pour les utilisateurs des services que pour la coordination.
- Par ailleurs, il est moins onéreux d'utiliser les services d'un taxi pour effectuer des déplacements sur de courte distance. Le minibus est moins coûteux pour les déplacements sur de longues distances.

La vision d'un projet régional de transport collectif

- Une centralisation des budgets dédiés au transport des personnes.
- Une affectation des budgets au transport des personnes, tous modes confondus.
- Une meilleure répartition des budgets aurait pour effet de rationaliser et d'optimiser les ressources et éviterait le dédoublement des déplacements vers une même destination. Les véhicules ainsi libérés pourraient répondre à d'autres demandes de transport (meilleure utilisation des véhicules) :
 - À titre d'exemple, les traitements d'hémodialyse génèrent des transports réguliers hebdomadaires vers l'Hôtel-Dieu de Lévis. Ces transports sont effectués par le minibus du service de transport adapté et par un taxi payé à 100 % par la Sécurité du revenu.

- Une accessibilité aux diverses banques de covoiturage existantes dans la région administrative de Chaudière-Appalaches, échange d'informations en vue de fournir un meilleur service à la population.
- Le transport régional servirait aux déplacements des gens pour des motifs de travail et de santé.
- Le coût du transport est un facteur déterminant dans la réussite d'un projet de transport collectif régional :
 - À titre d'exemple, le coût actuel d'un déplacement de Saint-Joseph à Québec est de 8 \$, ce qui est considéré trop coûteux pour les gens qui voudraient ne payer que 5 \$.

MRC de La Nouvelle-Beauce
Portrait actuel des services de transport collectif

Type de services mis en commun	Principales clientèles	Tarifification	Destinations	Ensemble des ressources de transport
<p>Composition du service de transport collectif :</p> <p>TRANSPORT ADAPTÉ Covoiturage, banque de covoitureurs depuis janvier 2004</p> <p>Organisme mandataire :</p> <p>Transport adapté Robert-Cliche/ Nouvelle-Beauce</p> <p>Le mandataire offre un service de référence en transport interurbain, autobus urbain, train (coûts, horaires, lieux d'embarquement, etc.).</p> <p>Transport scolaire ne transporte pas la clientèle étudiante adulte. La CSBE serait intéressée au transport collectif à la condition de recevoir les budgets s'y rattachant.</p> <p>À l'origine, le projet prévoyait une entente avec la CSBE pour l'utilisation des autobus scolaires. Il prévoyait aussi un service de taxibus en dehors de la période scolaire.</p> <p>Les taxis participent seulement au transport adapté.</p> <p>Principales routes utilisées : 112, 173, 216, 275, A-73</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes âgées - Travailleurs - Étudiants adultes covoiturage vers Saint-Georges (CIMIC, Centre de formation professionnelle Pozer, Centre d'éducation aux adultes, Cégep Beauce-Appalaches). - Personnes handicapées non admissibles au transport adapté (surtout des adultes). 	<p>Déplacements effectués par le transport adapté : 1,50 \$ plus 0,10 \$/km parcouru. Tarif identique à celui du transport adapté..</p> <p>Covoiturage le tarif suggéré est celui proposé par le CAA, soit 0,28 \$/km parcouru (frais d'utilisation et frais de propriétaire).</p>	<p>À l'intérieur de la MRC</p> <ul style="list-style-type: none"> - CRDI - Saint-Joseph et Sainte-Marie. - CHSLD - Saint-Isidore; - Sainte-Hénédine; - Frampton; - Sainte-Marie. - CLSC, Sainte-Marie. - Cliniques médicales (dentaire, optométrie, chiropratique), Saint-Bernard. - Centre d'achats les Galeries de la Chaudière, Sainte-Marie. <p>À l'extérieur de la MRC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cégep Beauce-Appalaches, Saint-Georges; - Hôtel-Dieu de Lévis; - Hôpitaux de Québec. 	<p>COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 transporteurs, 53 véhicules. <p>Transport adapté Robert-Cliche/ Nouvelle-Beauce</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 minibus; - 2 compagnies de taxi : . 1 taxi adapté (Taxi Dulac); . 3 taxis conventionnels (Taxi Richard Gilbert). <p>Taxis : 14 permis, 5 propriétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sainte-Marie : 12 (3 propriétaires); - Frampton (Saints-Anges, Vallée-Jonction) : 2. <p>CLSC-CHSLD DE LA NOUVELLE-BEAUCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 véhicules. <p>Organismes de transport d'accompagnement bénévole, Sainte-Marie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Jonathan (transport phase terminale); - Lien-Partage; - Dessercom : Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, transport pour CHBE de Saint-Georges et CH de l'Amiante; - 2 minibus adaptés, équipés comme ambulance, aller-retour chaque jour Saint-Georges/Lévis. <p>Transport interurbain</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autocars La Chaudière : route 173, Saint-Georges vers Lévis et Québec. <p>Complexe Paul-Gilbert</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transports vers Sainte-Marie. <p>Ski-Bus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Circuit de transport saisonnier tous les samedis : Centre de ski de Saint-Malachie et de Lac-Etchemin. <p>Train</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche de M. Jean-Marc Giguère auprès du gouvernement fédéral pour obtenir des subventions pour circuit Beauce/Québec.

7.2.4 LE TRANSPORT EN COMMUN

En Nouvelle-Beauce, seule la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon est desservie par le transport en commun. C'est l'entreprise **Autocar des Chutes inc.** qui opère en sous-traitance les parcours de l'**OMIT² des Chutes-de-la-Chaudière**. L'OMIT offre des services à la population résidant sur la rive ouest de la Chaudière (Saint-Étienne-de-Lauzon, Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur) et se destinant vers les zones de services du pôle, mais surtout celles d'emplois et les établissements d'enseignement postsecondaire de Sainte-Foy et de Québec sur la rive nord et Saint-Romuald (Lévis) sur la rive sud. Saint-Lambert-de-Lauzon est sur ce circuit depuis septembre 1997. Le service est dispensé à trois moments de la journée (matin, midi et fin d'après-midi), cinq jours par semaine. Aucun service n'est offert les fins de semaine.

7.2.5 LE RÉSEAU FERROVIAIRE

Avec la remise en service du réseau ferroviaire du Québec Central, la Nouvelle-Beauce est devenue une jonction importante pour ce réseau. En effet, les trois subdivisions de ce chemin de fer d'intérêt local (CFIL) traversent notre territoire. La subdivision Chaudière part de Vallée-Jonction et remonte la vallée jusqu'à Saint-Georges puis vers l'est jusqu'à Lac-Frontière. La subdivision Lévis amorce son trajet à Scott pour rejoindre Lévis et la subdivision du même nom du réseau ferroviaire du Canadien National (CN). La dernière subdivision, celle de Vallée-Jonction, est la plus importante en nombre de kilomètres. D'un point de vue stratégique, cette subdivision bénéficie de deux points de correspondance, l'un avec le réseau continental du CN à Charny et l'autre avec le chemin du Québec Sud à Sherbrooke. « *Un troisième point de correspondance est prévu avec la Compagnie Saint-Laurent et Atlantique pour desservir le nord-est des États-Unis.* »³

Le CN via son embranchement Monk de la subdivision Montmagny dessert essentiellement l'entreprise Agri-Marché à Saint-Isidore.

Le ministère des Transports considère qu'un horizon de cinq ans (2002-2007) « ... 10 000 à 14 000 wagons pourraient circuler annuellement sur ce réseau (QC) ». ⁴ Déjà, après trois ans d'utilisation, le trafic est passé de 30 à 4 500 wagons. Pour la Nouvelle-Beauce, l'arrivée du train apparaît comme stratégique. D'une part, sa structure industrielle, orientée entre autres vers l'agroalimentaire (secteur primaire et secondaire), nécessite le déplacement d'intrant et d'extrant qui convient bien au transport ferroviaire (vrac solide). D'autre part, cette même structure industrielle est dirigée vers le marché nord-américain lequel, par l'intermodalité (camions et trains), peu assurément permettre un meilleur développement du potentiel d'industrialisation de notre territoire et de la région.

Le retour du transport ferroviaire offre des perspectives intéressantes pour le développement de certains parcs industriels. Pour un, celui de Saint-Lambert-de-Lauzon a fait une demande de subvention et devrait commencer la construction d'un centre de transbordement et d'un

² Organisme municipal et intermunicipal de transport

³ Ministère des Transports, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches. *Plan de transport 2000-2015, Diagnostic*, 2002, page 93.

⁴ Ibid

embranchement industriel au mois de décembre 2003. Le centre de transbordement sera utilisé essentiellement pour le grain (meunerie).

Centre de transbordement : lieu de groupage et d'entreposage d'un produit, situé près d'expéditeurs spécialisés dans un domaine : bois de sciage, copeaux, automobiles, etc. La proximité des expéditeurs par rapport à ce centre permet à chacun d'utiliser le transport ferroviaire et d'avoir accès à l'équipement de transbordement.

Sainte-Marie, avec la plus importante structure industrielle (nombre d'entreprises et nombre d'emplois) de la Nouvelle-Beauce, va bientôt amorcer la phase 3 de son parc industriel laquelle devrait s'implanter à l'extrémité nord de son territoire. La voie ferrée passe en façade de cette infrastructure et l'on doit considérer la construction soit d'un centre de transbordement ou à tout le moins d'un embranchement industriel.

Embranchement industriel : voie desservant une entreprise, un regroupement d'entreprises (parc industriel) ou un centre de transbordement ou permettant d'accéder à un port.

Il n'y a pas que le transport de marchandises qui utilise les voies ferrées du Québec Central. Depuis l'été 2000, le train touristique de Chaudière-Appalaches accueille des visiteurs de tous les coins du Québec. Récipiendaire de plusieurs prix du tourisme, le train touristique utilise l'ensemble du réseau du QC pour présenter aux excursionnistes les paysages et certains sites d'intérêt touristique. En 2002, cette entreprise a attiré plus de 18 000 passagers. Le projet de parcours cyclable en Nouvelle-Beauce consiste à aménager, dans un premier temps, une jonction de 45 kilomètres avec le projet Route verte. Dans un deuxième temps, il s'agit de boucler les villages du territoire de la MRC (parties à l'entente) au réseau principal.

Règlement # 409-11-2020

7.2.6 LES PARCOURS CYCLABLES

En Chaudière-Appalaches, la Route verte n° 1 longe le littoral du fleuve et se dirige vers l'est à partir du pont de Québec en utilisant principalement la route 132. De même, vers l'ouest, c'est la Route verte n° 3 qui continue sur la route 132, traverse la MRC de Lotbinière et se dirige vers Bécancour et la région du Centre-du-Québec.

Dans l'axe nord-sud, celui qui nous intéresse, le parc des Chutes-de-la-Chaudière est le point de jonction des Route verte numéros 1, 3 et 6. Cette dernière devient alors la « Véloroute de la Chaudière » et se dirige vers Saint-Georges via la Nouvelle-Beauce. Ainsi, ce parcours traverse, dans l'ordre, la ville de Lévis (Charny), les MRC de La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et de Beauce-Sartigan et les cent kilomètres qui les séparent.

En Nouvelle-Beauce, le tracé franchit 46 kilomètres dans cinq municipalités : Saint-Lambert-de-Lauzon, Saint-Isidore, Scott, Sainte-Marie et Vallée-Jonction, du côté est de la rivière Chaudière. Il débute à la limite nord du territoire (Breakeyville), le long de la rue des Érables, puis le long du rang de la Rivière, à Saint-Isidore, et la route Carrier, à Scott. La voie cyclable est alors une « **chaussée partagée** ». De la route 173 (rue Principale), le tracé emprunte sur 700 mètres l'emprise

de l'autoroute 73 puis l'emprise du chemin de fer (Québec Central). Elle devient alors une « **piste cyclable** », sur 20 kilomètres, presque entièrement continue dans cette emprise et traversant les noyaux urbains de Scott, de Sainte-Marie et de Vallée-Jonction. Elle joint le territoire de la MRC Robert-Cliche, à la limite sud de Vallée-Jonction toujours dans l'emprise ferroviaire, et ce, jusqu'au centre de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce. La construction du dernier tronçon, entre Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville, se réalisera en 2021, lequel rejoindra Notre-Dame-des Pins et la ville de Saint-Georges et finalisant la Véloroute de la Chaudière.

Autre projet initié par les MRC de La Nouvelle-Beauce et de Bellechasse, celles-ci prévoient rejoindre leur piste cyclable respective en construisant un lien cyclable, entre Scott et Saint-Anselme via Sainte-Hénédine, reliant la Véloroute de la Chaudière (MRC de La Nouvelle-Beauce) à la Cycloroute de Bellechasse (MRC de Bellechasse). Pour ce faire, la piste débutera à la hauteur du viaduc de l'A-73 (Scott), puis vers le sud sur quelques dizaines de mètres le long de la route Drouin, puis vers l'est, les rues Roy, du Lac et du Ruisseau pour réintégrer l'emprise ferroviaire du Chemin de fer Québec Central (CFQC), subdivision Lévis, vers Sainte-Hénédine et Saint-Anselme. Ce lien cyclable de 16 km concrétiserait une boucle de 100 km entre les MRC de La Nouvelle-Beauce, de Bellechasse et la ville de Lévis.

Finalement, ce projet servira en priorité les deux MRC ci-haut mentionnées : 12,6 km en Nouvelle-Beauce et 3,4 km dans Bellechasse. Ce nouveau tronçon devrait être reconnu comme partie intégrante du réseau national de la Route verte et permettre à la MRC de Bellechasse de voir sa Cycloroute intégrer le réseau national.

Un autre projet, de nature intermunicipale, permettra de relier la municipalité de Saint-Isidore à celle de Saint-Anselme, en utilisant principalement l'emprise abandonnée du Chemin de fer Canadien National (CFCN), subdivision Monk, propriété du ministère des Transports du Québec, entre la route du Président-Kennedy et le rang Saint-Pierre ainsi que l'emprise du chemin de fer appartenant à la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux, entre la rue Sainte-Genève et la route du Président-Kennedy. Puisqu'une partie de l'emprise est présentement cultivée entre la route du Président-Kennedy et le rang Saint-Pierre, une portion de la piste cyclable empruntera des chemins de ferme existants afin de minimiser l'implantation d'une piste cyclable en milieu agricole. Le tracé alternatif passerait sur les lots 3 028 318, 3 028 319 et 3 028 315, cadastre du Québec. Ce tronçon est d'une longueur de 3,9 km.

Le concept de parcours cyclables sur le territoire de la MRC propose de miser sur l'offre de voies cyclables sécuritaires dont la grande partie est localisée en site propre.

La MRC de La Nouvelle en est le promoteur et poursuit les objectifs suivants :

- Promouvoir la qualité de vie en Nouvelle-Beauce.
- Développer des parcours cyclables intéressants pour l'utilisateur et qui valorisera la population, l'histoire et la géographie de la Nouvelle-Beauce.
- S'assurer que les tracés choisis constituent un équipement majeur du développement récréotouristique dans la région.
- Développer la Véloroute de la Chaudière dans le cadre de la Route verte québécoise et s'assurer de sa jonction avec la Cycloroute de Bellechasse.

- Réaliser un projet global en construisant le tronçon principal et ses boucles secondaires vers les noyaux urbains des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce qui ont supporté ledit projet.
- Assurer financièrement l'ensemble du projet par un partage équitable des coûts de construction à l'ensemble de la population et des intervenants économiques de la Nouvelle-Beauce.

7.2.7 LE TRANSPORT AÉRIEN

Sur le plan aérien, la MRC compte sur une infrastructure qui peut accueillir des petits avions. Cet aérodrome est localisé à Saint-Lambert-de-Lauzon. Ces principales caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Aérodrome privé opéré par Centre d'aviation Léger.
- ✓ Une piste en gazon, orientée nord-est sud-ouest, aux dimensions de 792,5 mètres X 30,5 mètres, non déneigée.
- ✓ Services offerts :
 - entreposage;
 - entretien courant (réparations mineures);
 - services de réparation majeure (appareils à pistons);
 - installation d'amarrage (retenue au sol) et de prises de courant disponibles (chauffe-moteur).
- ✓ Types d'aéronefs :
 - appareils à pistons;
 - hélicoptères;
 - ultra légers.
- ✓ Accès routiers :
 - rue des Érables et chemin Bélair.

L'aérodrome sera identifié comme « équipement ». On trouvera au document complémentaire des restrictions à la hauteur des bâtiments à proximité et dans l'axe des pistes.